

justice

Pédophilie : et si la peur changeait enfin de camp ?

Tout comme pour Harvey Weinstein, la révélation publique de l'affaire Olivier Duhamel a libéré la parole de nombreuses victimes de violences sexuelles.

On connaissait l'effet Streisand, selon lequel la volonté d'empêcher la divulgation d'informations (vraies ou fausses) que l'on aimerait garder cachées déclenche le résultat inverse du simple fait de les démentir. Voici maintenant l'effet Weinstein.

Sur les réseaux sociaux, le hashtag #MeTooInceste a vu le jour sur le modèle du mouvement #MeToo. Et comme hier pour la parole des femmes victimes de harcèlements et d'agressions sexuelles, voici que celle des enfants remonte à la surface... des années plus tard.

Enseignante en journalisme à la tête de Solve, une agence de communication digitale, Cécile Varin, a observé attentivement le phénomène. Pour cette spécialiste de la communication et des usages sur les réseaux sociaux, il s'agit d'une vague de fond, car, comme dans l'affaire Weinstein, « Olivier Duhamel, c'est un personnage romanesque, plus fort que le réel, un des plus puissants en termes de réseaux et d'influence. Et là, on peut penser qu'il est un peu tombé de son piédestal. C'est un renversement de l'impossibilité séculaire de parler. La parole des victimes qui s'expriment en masse prend une place. C'est un acte de courage dont il va falloir faire quelque chose. Ce qui pose question derrière, c'est la temporalité. Nous sommes devant un phénomène immédiat avec



Cécile Varin.

(Photo Yannick Dhiser)

des politiques qui eux aussi agissent dans l'instant présent, mais les associations qui défendent les enfants dénoncent les mêmes faits depuis des décennies. »

Trente années de combat contre le silence

Isabelle Debré peut en témoigner. Présidente depuis deux ans de l'Enfant bleu (association qui apporte un soutien psychologique et juridique aux enfants, adolescents et adultes victimes de maltraitance durant l'enfance), elle y milite depuis presque trente ans. Lorsqu'elle a commencé à s'engager dans ce combat, se souvient-elle, « des proches sont venus se confier. Une amie m'a parlé de son grand-père qui avait abusé d'elle. Elle n'en avait jamais parlé. Aujourd'hui, on lance à nouveau ce pavé



Isabelle Debré.

(Photo Isabelle Debré)

dans la mare, mais voici vingt ans, l'association L'Enfant bleu demandait une réforme juridique des crimes contre l'enfant. »

C'est en partie grâce à ce mouvement que la prescription est passée de dix ans à vingt ans en 2004. Et même si elle est désormais passée à trente (à compter de la majorité de la victime), L'Enfant bleu milite toujours pour l'imprescriptibilité. « Tant que la personne ayant subi les faits n'est pas reconnue par la justice comme victime, elle ne peut pas se reconstruire », insiste Isabelle Debré.

Le consentement est l'autre question chère à L'Enfant bleu. Pour Isabelle Debré, « Il faut inverser la charge de la preuve. Un enfant qui est abusé sexuellement et qui a moins de quinze ans doit être présumé non-consentant. »

Quant aux témoins des faits, qui trop souvent préfèrent se taire et détourner le regard, Isabelle Debré insiste : « La loi

oblige la révélation des faits. On est dans l'illégalité totale quand on se tait. Les personnes au courant d'abus sur un enfant doivent dénoncer les faits pour l'enfant lui-même évidemment, mais aussi pour d'autres qui pourraient être victimes de la même personne. »

Les témoins qui craignent de signaler les faits à la police peuvent alerter toute association de leur choix ou même un médecin, puisque le secret professionnel a été levé pour la maltraitance.

Le confinement a eu au moins un mérite, celui de faire prendre conscience aux voisins qu'il fallait qu'ils alertent des maltraitances physiques. Mais pour les maltraitances sexuelles, c'est une autre histoire : elles sont silencieuses. Voisins, membres de la famille, proches, en parlant à son médecin, à un élu, ou en écrivant un livre, comme l'a fait Camille Kouchner et tant d'autres avant elle, l'importance de ces témoignages, c'est de placer les auteurs présumés ou potentiels dans le collimateur de la justice. Ils remplissent aussi une autre fonction, tout aussi fondamentale : faire comprendre aux pédophiles que la peur peut changer de camp.

Christophe Colinet

L'enquête judiciaire sur l'affaire Olivier Duhamel a accéléré cette semaine avec l'audition, jeudi, de « Victor », dont la sœur jumelle Camille Kouchner a affirmé dans un livre qu'il avait été violé à l'adolescence par leur beau-père.

... Sombre chronique judiciaire

Catherine Raynaud est présidente de l'association Stop aux violences sexuelles en Indre-et-Loire et Christine Vazereau, avocate au barreau de Tours et adhérente de cette association. Attentives à cette affaire Duhamel tout comme à l'affaire Lévêque, elles ont souhaité apporter leur témoignage dans ce dossier. Tout d'abord pour dire, suite aux propos tenus par Alain Julien-Laferrrière dans nos colonnes à propos de l'affaire Lévêque, sur un phénomène « parisien », « qu'aucune région, qu'aucun milieu social n'est préservé des violences sexuelles », insiste Catherine Raynaud.

La chronique de la pédophilie provinciale est tout aussi accablante, explique Christine Vazereau : « La plupart des personnes victimes d'agressions sexuelles ne trouvent pas les

moyens de s'exprimer. Les signalements sont très rares. Et une fois les signalements faits, est-ce que les enquêtes aboutissent ? Pas toujours. Quand on lit les interrogatoires de police, on réalise qu'il n'y a pas ou peu d'écoute. Une plainte pour viol représente deux pages ! » Mais des progrès ont été faits, note toutefois l'avocate : l'implication des médecins et des psychologues auprès des victimes. Elle note aussi un fait remarquable « la création du mot "incesteur" pour désigner les auteurs ! ». Signe que les temps changent, mais qui ne doit pas éclipser la persistance de « la contrainte au silence des victimes, l'emprise psychologique des auteurs et leur sentiment de domination. Ils voient un corps de fille ou de garçon et ils le prennent. »

la phrase

« Nous ne laisserons aucun répit aux agresseurs. »

Emmanuel Macron a promis samedi dans une série de tweets des mesures pour mieux lutter contre les violences sexuelles commises contre des enfants. « Il nous faut adapter notre droit pour mieux protéger les enfants victimes d'inceste et de violences sexuelles », a précisé le chef de l'État, en indiquant avoir demandé au gouvernement « de mener une consultation qui devra déboucher rapidement sur des propositions ».

la question

Un flou juridique pour les 13-15 ans ?

Alors que le Sénat a adopté jeudi à l'unanimité une proposition de loi visant à créer un nouveau crime sexuel pour protéger les mineurs de moins de 13 ans, la ministre déléguée en charge de la citoyenneté, Marlène Schiappa, a estimé que le texte laisse subsister des zones grises sur le consentement : « Je pense que le vote qui a eu lieu au Sénat sur l'âge de 13 ans créé une espèce de flou juridique pour les 13-15 ans », a-t-elle déclaré.

témoignage

Bruno Questel rompt le silence

« Il n'était pas de ma famille, il était du village ; de ces lieux où la famille est grande. J'avais 11 ans. Je n'ai jamais oublié. Aucune excuse possible. Aucun pardon possible. Aucun repos pour les auteurs de ces actes. Il faut s'indigner toutes les secondes. » Le député LREM de l'Eure, Bruno Questel, a révélé cette semaine avoir été victime de viol, quarante-trois ans après les faits, alors qu'il avait 11 ans, d'un pédophile, dans le village familial, en Corse, dont il est originaire. Dans le sillage de l'affaire Olivier Duhamel, il espère une « libération de la parole dans la société ». Une déclaration suite à la prise de position de Jack Lang sur Europe 1. Interrogé sur l'affaire Olivier Duhamel, l'ancien ministre de la Culture avait répondu : « Je ne peux pas m'indigner chaque minute. C'est une honte ce qui a été accompli par Olivier Duhamel. »



Le député a lui aussi été victime de pédophilie.

(Photo AFP)

en savoir plus

Une domination vieille comme le monde



Patric Jean a réalisé « La Domination masculine » et écrit deux livres sur ce sujet. (Ph. Éd. du Rocher)

Un à deux enfants sur trente sont victimes d'agressions sexuelles et de viols, principalement dans le cadre familial. Pourquoi la réponse sociale et judiciaire reste-t-elle souvent faible ? Parce que la pédophilie est consubstantielle à l'humanité, explique Patric Jean dans « La Loi des Pères » (éditions du Rocher). En anthropologie, explique-t-il, « la première forme de société de nos ancêtres les premiers sapiens, c'est quand ils commencent à tisser des alliances non plus seulement à

l'intérieur de leur petit groupe familial, mais à l'extérieur, avec d'autres groupes, dans le but d'échanger des individus femelles, non pas pour des raisons morales, mais utilitaires, pour prospérer : « Nous échangeons nos sœurs, nous devenons beaux-frères. Nous irons ensemble chasser. » C'est là qu'apparaît la prohibition de l'inceste qui a jusqu'alors toujours été pratiqué. » Et pour autant, l'inceste perdure en dépit de sa prohibition morale et légale, parce que, selon Patric Jean, « la propriété du corps des enfants, notamment des filles, par les hommes, reste dans les mœurs. Parce que le masculin et l'âge l'emportent, ce qui rend le père supérieur et propriétaire du corps de sa femme et de ses enfants. Heureusement, avec #MeToo et #MeTooInceste, la société change ! »